

ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL et COMMERCIAL
OFFICE de TOURISME LUBERON MONTS de VAUCLUSE

Compte rendu et procès-verbal N°1
Réunion CODIR du jeudi 05 mars 2026

Les membres du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Luberon Monts de Vaucluse, dûment convoqués le trente janvier deux mille vingt-six, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au siège de l'Office de tourisme LMV, le jeudi 05 mars 2026.

1

En exercice	Présents	Votants	Abstentions
23	13	14	0

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES ÉLUS :

M. Gérard DAUDET Président - Mme Fabienne BLANCHET - M. Jean-Pierre GERAULT - Mme Nicole GIRARD - M. Jean-Pierre PETTAVINO - M. Patrick SINTES - M. Claude SILVESTRE - M. Éric VOURET.

COLLEGES DES SOCIOPROFESSIONNELS ET ORGANISMES QUALIFIES :

Les Airlles Gordes - Château de Lourmarin - Maison Magnarelles - Vélo Loisir Provence - Vaucluse Provence Attractivité.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

COLLEGES DES ÉLUS :

COLLEGES DES SOCIOPROFESSIONNELS ET ORGANISMES QUALIFIES : PNR du Luberon (à Maison Magnarelles).

ABSENTS EXCUSES :

COLLEGE DES ÉLUS :

Mme Elisabeth AMOROS - Mme Magali BASSANELLI - Mme Delphine CRESP - Mme Mathilde DAUPHIN - M. Richard KITAEFF - M. André ROUSSET.

COLLEGES DES SOCIOPROFESSIONNELS ET ORGANISMES QUALIFIES :

Hôtel du Parc - Château La Verrerie - Musée de la Lavande.

La séance est ouverte à 9h00 par **Monsieur Gérard DAUDET**, Président de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse.

SECRETAIRE DE SEANCE : **Madame Nicole GIRARD**.

L'ordre du jour communiqué, en amont de la séance, le 30 janvier 2026.

ORDRE DU JOUR N°1

APPROBATION DU PV DU COMITE DE DIRECTION DU 18 DECEMBRE 2025

ORDRE DU JOUR N°2

APPROBATION DU CFU (COMPTE FINANCIER UNIQUE) 2025

ORDRE DU JOUR N°3

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

ORDRE DU JOUR N°4

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

ORDRE DU JOUR N°5

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

ORDRE DU JOUR N°6

VALIDATION NOUVEAUX TARIFS 2026

QUESTION(S) DIVERSE(S) :

POINT SUR LES TRAVAUX A L'OFFICE DE TOURISME DE CAVAILLON
RAPPORT D'ACTIVITES 2025

Ordre du jour N°1

OBJET : Approbation du PV du Comité de Direction du 18 décembre 2025

Il est proposé aux membres du comité de direction :

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2026 joint en annexe.

Le comité de direction,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
Par 14 voix pour,

3

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2026 joint en annexe.

Ordre du jour N°2 :

Objet : Approbation du CFU

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Code du Tourisme ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Président a quitté la séance et que le comité de direction, a élu « M. Jean-Pierre PETTAVINO » pour assurer la présidence de la séance ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	92 993,23€	1 807 155,30€	1 900 148,53€
	Recettes réalisées	64 853,19€	2 297 881,47€	2 362 734,66€
	Restes à réaliser	0,00€	0,00€	0,00€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	150 500,00€	2 458 465,40€	2 608 965,40€
	Dépenses réalisées	59 748,31€	1 853 869,31€	1 913 617,62€
	Restes à réaliser	0,00€	0,00€	0,00€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	5 104,88€	444 012,16€	449 117,04€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	57 506,77€	651 310,10€	708 816,87€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	62 611,65€	1 095 322,26€	1 157 933,91€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00€	0,00€	0,00€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	62 611,65€	1 095 322,26€	1 157 933,91€

Il est proposé aux membres du comité de direction :

- **D'APPROUVER** le CFU de l'année 2025 ;
- **D'AUTORISER** le représentant légal de l'office de tourisme Destination Luberon, à signer tout document se rapportant à cette décision ;

Le comité de direction,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
Par 14 voix pour,

5

- **APPROUVE** le CFU de l'année 2025 ;
- **AUTORISE** le représentant légal de l'office de tourisme Destination Luberon, à signer tout document se rapportant à cette décision ;

Ordre du jour N°3

OBJET : Affectation des résultats 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Tourisme ;

Le compte financier unique 2025 adopté ce jour présente un excédent de fonctionnement de 1 095 322,26€ et un résultat d'investissement avant restes à réaliser de 62 611,65 € ;

Il n'existe pas de restes à réaliser en dépenses et en recettes pour 2025 ;

Ainsi, le résultat d'investissement est de 62 611,65€ ;

Il est proposé aux membres du comité de direction de reporter la totalité de l'excédent de fonctionnement soit 1 095 322,26€ au 002 solde de fonctionnement reporté.

Il est proposé aux membres du comité de direction :

- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- **DE REPRENDRE** l'excédent de fonctionnement de 1 095 322,26 € au compte de recettes 002 « solde de fonctionnement reporté » au budget primitif 2026 de l'office de tourisme ;

- **DE REPREDRE** le solde d'investissement de 62 611,65 € « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » au budget primitif 2026 de l'office du tourisme ;
- **DE VOTER** l'affectation du résultat excédentaire 2025 au budget de l'office du tourisme, qui sera repris au sein du budget primitif, comme suit :
 - ▶ Au compte 002 Résultat d'exploitation reporté 1 095 322,26€.
 - ▶ Au compte 001 Résultat d'investissement reporté 62 611,65€.

Le comité de direction,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
Par 14 voix pour,

6

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **REPREND** l'excédent de fonctionnement de 1 095 322,26€ au compte de recettes 002 « solde de fonctionnement reporté » au budget primitif 2026 de l'office de tourisme ;
- **REPREND** le solde d'investissement de 62 611,65€ au compte de recette 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » au budget primitif 2026 de l'office du tourisme ;
- **VOTE** l'affectation du résultat excédentaire 2025 au budget de l'office du tourisme, qui sera repris au sein du budget primitif, comme suit :
 - ▶ Au compte 002 Résultat d'exploitation reporté 1 095 322,26€.
 - ▶ Au compte 001 Résultat d'investissement reporté 62 611,65€.

Ordre du jour N°4

OBJET : Approbation du budget primitif 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Tourisme ;

Vu l'instruction comptable M4, relative aux opérations budgétaires et comptables des services publics locaux à caractère industriel et commercial ;

Considérant la nécessité d'adopter le budget primitif du budget principal de l'EPIC office de tourisme 2024 de manière à le communiquer pour avis à la communauté d'agglomération LMV ;

Au regard des résultats de l'exercice budgétaire 2025, de l'affectation des résultats proposés, il est soumis à l'approbation du comité de direction un budget primitif 2026, comme suit :

📍 SIÈGE SOCIAL : place François Tourel - BP 70027 - 84301 CAVAILLON

cedex ☎ +33 (0)4 90 71 32 01 ✉ contact@destinationluberon.com

Etablissement Public Industriel et Commercial - RCS Arignon 809 693 906 0012

Antennes : Gordes - Lourmarin

🌐 www.destinationluberon.com

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
2 766 322,26€	2 766 322,26€
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
153 211,65€	153 211,65€

Présentation par chapitre :

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
Dépenses par Chapitre en €		Recettes par chapitre en €		Dépenses par Chapitre en €		Recettes par chapitre en €	
011	1 341 722,26	013	5 000,00	20	30 000,00	040	90 600,00
012	1 129 000,00	70	241 000,00	21	123 211,65	021	0,00
65	125 000,00	74	5 000,00	040	0,00	001	62 611,65
67	50 000,00	75	1 420 000,00				
69	30 000,00	77					
023	0,00	042					
042	90 600,00	002	1 095 322,26				
Total	2 766 322,26	Total	2 766 322,26	Total	153 211,65	Total	153 211,65

7

Les principales dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- ▶ Charges de personnel : 1 129 000 € (environ 41% du budget de fonctionnement contre 60 % en moyenne à l'échelon national).
- ▶ Charges à caractère général à 1 341 722,26 € décomposées comme suit :
dont :
- Communication/développement/promotion : 531 500 €.

Les principales recettes de fonctionnement se déclinent comme suit :

- ▶ Reversement de la taxe de séjour (estimation) : 1 400 000€.
- ▶ Ventes de produits divers prestas : 241 000€.
- ▶ Excédent de fonctionnement reporté : 1 095 322,26€.

A remarquer que pour la septième année consécutive, l'EPIC s'autofinance sans subvention de la part de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse.

Les dépenses d'investissement, d'un montant global de 153 211,65 €

- ▶ Les travaux de réhabilitation de l'espace d'accueil du siège de l'Office de Tourisme Destination Luberon à Cavaillon (*Mobilier, peinture, petit équipement, matériel informatique...*).

Les recettes d'investissement, d'un montant global de 153 211,65 €, proviennent :

- ▶ D'opération d'ordre de transfert entre section pour 90 600 €.
- ▶ Du solde d'exécution positif reporté pour 62 611,65 €.

Il est proposé aux membres du comité de direction :

- **D'ADOPTER, par chapitre**, le budget primitif 2026, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
 - Section d'exploitation = 2 766 322,26 €.
 - Section d'investissement = 153 211,65 €.
- **D'APPROUVER** le document annexé à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** le représentant légal de l'office de tourisme Destination Luberon à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le comité de direction,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
Par 14 voix pour,

- **ADOpte, par chapitre**, le budget primitif 2026, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
 - Section d'exploitation = 2 766 322,26 €.
 - Section d'investissement = 153 211,65 €.
- **APPROUVE** le document annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** le représentant légal de l'office de tourisme Destination Luberon à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Ordre du jour N°5

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du tourisme ;

Vu le code du travail ;

Vu la convention collective nationale des organismes de tourisme ;

Vu l'organigramme ;

A ce jour, l'équipe de l'OTLMV-Destination Luberon, est composée de **17 salariés & agents permanents** (*en vert dans le tableau des effectifs*) :

- Un agent de droit public en CDI ;
- 12 salariés de droit privé en contrat à durée indéterminée ;
- 4 agents de la fonction publique territoriale mis à disposition.

9

Afin de continuer le développement des actions portées depuis ces dernières années, et d'optimiser la démarche de progrès entreprise par l'EPIC,

Il est proposé au comité de direction :

Le tableau des emplois effectifs au **05 mars 2026 (en prévision de la saison touristique 2026)** s'établit donc comme suit :

FONCTION	ECHELON	TEMPS DE TRAVAIL	STATUT	
Directeur		TC	Droit public CDI	Poste pourvu
Directrice adjointe	3.2	TC	Droit privé sous convention collective	Poste pourvu
Directrice communication & Développement	3.1	TC	Droit privé sous convention collective	Poste pourvu
Chargée de mission commercialisation campings intercommunaux	3.1	TC	Droit privé sous convention collective Rattachée à la gestion des campings Mise à disposition de la LMV à 90%	Poste pourvu
Chargée de commercialisation	2.3	TC	Droit privé sous convention collective	Poste pourvu
Chargée de communication	2.1	TC	Droit privé sous convention collective	Poste pourvu
Chargée de communication	2.1	TC	Droit privé sous convention collective	Poste pourvu

Chargé de partenariat & Développement	2.1	TC	Droit privé - sous convention collective	Poste pourvu
Chargée de communication WEB	2.3	TC	Droit privé sous convention collective	Poste pourvu
Responsable Réceptif/commercial	2.3	TC	Droit privé sous convention collective	Poste pourvu
Responsable des bureaux d'information touristique et référent Qualité	2.3	TC	Droit privé sous convention collective	Poste pourvu
Conseiller séjour Guide nature	1.3	TC	Droit privé sous convention collective	Poste pourvu
Conseiller séjour Guide Conférencier	1.3	TC	Droit privé sous convention collective	Poste pourvu
Conseillère séjour Guide conférencière		TC	Fonctionnaire	Poste pourvu
Assistante administrative Référente classement meublés et chambres d'hôte		TC	Fonctionnaire	Poste pourvu
Conseillère séjour		TC	Fonctionnaire (Travailleur Handicapé)	Poste pourvu
Conseillère séjour et référente suppléante classement meublés tourisme		TC	Fonctionnaire	Poste pourvu
Conseillère en séjour	1.2	TC	CDD	Poste pourvu
Conseillère en séjour	1.2		Étudiante. Contrat en alternance	Poste pourvu
Conseiller en séjour	1.2		Étudiant Contrat en alternance	Poste pourvu
Conseiller(e) en séjour	1.2	TC	Contrat de remplacement ½ temps de 3 mois reconductible en remplacement d'un ½ temps thérapeutique	Poste à pourvoir

Chargé(e) de mission Énotourisme			Étudiant. Contrat en alternance ou stagiaire	Poste pourvu
Conseiller(e)s en séjour	1.2		Stage	
Conseiller(e)s en séjour saisonniers	1.2		Emplois saisonniers en cumul sur une période de 23 mois	Poste à pourvoir pour la saison touristique 2026

Il est proposé aux membres du comité de direction :

- **D'APPROUVER** le tableau des effectifs au 05 mars 2026 ;
- **D'AUTORISER** le représentant légal de l'OT LMV - Destination Luberon, à signer tous documents se rapportant aux décisions susvisées, avenants aux contrats de d'embauche notamment ;
- **DE PRÉCISER** que les crédits sont inscrits au Budget 2026 de l'OT LMV - Destination Luberon.

Le comité de direction,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
Par 14 voix pour,

- **APPROUVE** le tableau des effectifs au 05 mars 2026 ;
- **AUTORISE** le représentant légal de l'OT LMV - Destination Luberon, à signer tous documents se rapportant aux décisions susvisées, avenants aux contrats de d'embauche notamment ;
- **PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au Budget 2026 de l'OT LMV - Destination Luberon.

Ordre du jour N°6

OBJET : Nouveaux tarifs 2026

Dans la continuité du développement de l'offre commerciale de la structure,

Il est proposé aux membres du comité de direction :

- D'APPROUVER l'ensemble des grilles tarifaires, ci-jointes ;
- D'AUTORISER le représentant légal de Destination Luberon, à accomplir l'ensemble des démarches rattachées à cette décision.

Le comité de direction,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
Par 14 voix pour,

12

- APPROUVE l'ensemble des grilles tarifaires, ci-jointes ;
- AUTORISE le représentant légal de Destination Luberon, à accomplir l'ensemble des démarches rattachées à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES :

- POINT SUR LES TRAVAUX A L'OFFICE DE TOURISME DE CAVAILLON (SIEGE SOCIAL)
Monsieur le directeur fait un point d'étape au sujet des travaux concernant le siège de l'Office de tourisme à Cavaillon.
- RAPPORT D'ACTIVITES 2025
En complément du bilan de saison touristique 2025, Monsieur le Directeur remet et commente de manière succincte, le rapport d'activités 2025 de Destination luberon.

Le Président déclare la séance levée à 10h30.

Cavaillon, le jeudi 05 mars 2026.

*Monsieur Gérard DAUDET,
Président.*

*Madame Nicole GIRARD,
Secrétaire de séance.*

